

---

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

Addendum

La notification suivante adressée par la Norvège est communiquée conformément à l'article 10.4.

---

Sous la rubrique 6, ajouter ce qui suit: "Il a été proposé de modifier le projet de règlement de manière à porter de 300 à 350 ohms la fenêtre courant/tension en courant continu pour des courants de ligne de 15 mA".

Remplacer la date qui figure sous la rubrique 10 - date limite pour la présentation des observations - par la mention "aussitôt que possible".